

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mmes REGALDI, BUGADA, BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, M. TAUBATY, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. BRUNIAUX MEYNIER, JABER, Mme HALLÉ, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 23 - Dont nb de procurations : 4	
Convocation du : 14 / 10 / 2023	
	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. POULET Gilles à Mme BRIOT GAIDIOZ Cécile Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY M MARTI François pouvoir à M MOLIN René Mme PORTERET Emilie à REGALDI Sylvie
	SECRETAIRE DE SEANCE : M. JABER Talaat

DÉLIBÉRATION N° 7 :

Demande de subvention DETR pour la réhabilitation de la piscine municipale.

Madame la Maire rappelle que suite aux inondations des 15 et 16 juillet 2021, la piscine est hors service : les machines, les bassins et les plages ayant été endommagés.

En effet, l'implantation actuelle de la piscine, la configuration du site et le local qui abrite le traitement de l'eau situé en sous-sol a permis deux fois en 20 ans d'être submergé par une inondation en provenance du Javel. Cette disposition n'est pas viable pour un avenir serein d'autant que ce local sera trop exigu pour un nouveau traitement de l'eau adapté aux normes actuelles. Il convient donc qu'à l'occasion des travaux de réhabilitation de la piscine, les machines soient surélevées dans un local revu et adapté aux nouveaux circuits hydrauliques.

De plus, certaines normes ne seraient plus respectées en remettant l'équipement, dans son ensemble, en l'état à l'identique du fait de son ancienneté. Cela nécessite des travaux de mises aux normes.

A noter également que le système d'évacuation du trop-plein d'eau des bassins est actuellement en rigoles, un système désuet et complexe à entretenir. Les travaux consisteront à transformer le bassin en piscine à débordements.

Les plages doivent d'être totalement reprises, et à cette occasion les travaux prévoient un matériau plus résistant en cas d'inondations et plus facile d'entretien au quotidien.

Par ailleurs, la piscine n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. La commune envisage donc de créer un canal de jonction reliant le bassin d'apprentissage au grand bassin.

Enfin, les coûts d'énergie doivent être maîtrisés ce qui conduit la commune à équiper les bassins de bâches et le local d'une moquette solaire.

L'ensemble de ces paramètres engendre des travaux supplémentaires à effectuer au moment de la réhabilitation.

Ainsi, au stade APD, le projet est estimé à 2 150 000 € HT.

La commune avait été classée en catastrophe naturelle et l'assurance couvre ainsi le sinistre à hauteur de 958 998,38 €

En attendant l'ouverture des plis des entreprises et le tour des financeurs pour affiner le plan de financement, le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

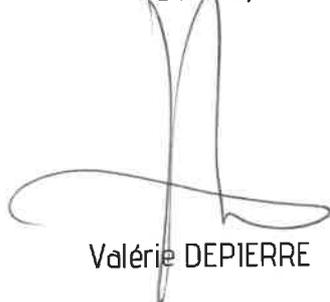
DEPENSES TTC		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	245 465 €	Etat (DETR)	645 000 €
Travaux de réhabilitation avec modifications, + Couverture et préchauffage des bassins (moquette solaire) + Canal de jonction	2 272 500 €	Conseil Départemental	413 700 €
Frais annexes / frais divers	62 035 €	Assurance	958 998,38 €
		Autofinancement	562 301,62 €
Total (estimatif APD)	2 580 000 € TTC	Total	2 580 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à solliciter la DETR pour ce projet
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

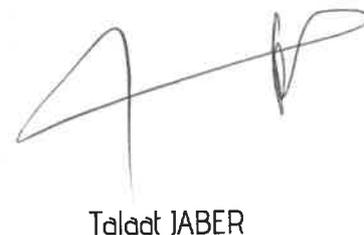
Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 21 novembre 2023

La Maire,


Valérie DEPIERRE



Le Secrétaire de Séance,


Talat JABER